

Numéro tarifaire	Désignation des produits	Taux de la nation la plus favorisée appliqué	Taux de droit offert
1702.90	Autres, y compris le sucre inverti (ou interverti) et les autres sucres et sirops de sucres contenant en poids à l'état sec 50% de fructose		
1702.90.11	Sucre inverti et autres sirops de sucres, contenant, après inversion, des sucres réducteurs qui pèsent 75 % ou plus du poids total des solides, en récipients où le poids brut excède 27 kg : Contenant des sucres réducteurs, après inversion, n'excédant pas 65 % du poids total du sirop	11,99 \$ /tonne	En franchise
1702.90.12	Sucre inverti et autres sirops de sucres, contenant, après inversion, des sucres réducteurs qui pèsent 75 % ou plus du poids total des solides, en récipients où le poids brut excède 27 kg : Contenant des sucres réducteurs, après inversion, excédant 65 % mais n'excédant pas 70 % du poids total du sirop	13,05 \$ /tonne	En franchise
1702.90.13	Sucre inverti et autres sirops de sucres, contenant, après inversion, des sucres réducteurs qui pèsent 75 % ou plus du poids total des solides, en récipients où le poids brut excède 27 kg : Contenant des sucres réducteurs, après inversion, excédant 70 % mais n'excédant pas 71 % du poids total du sirop	13,26 \$ /tonne	En franchise